



RÈGLEMENTS

Tirage au sort : **« Tirage au sort de présence à la rencontre publique du 22 octobre 2026 »**

1. Description générale du tirage

Dans le cadre de la rencontre publique organisée en présentiel par exo à Sainte-Thérèse, courez la chance de gagner un (1) des quatre (4) titres de transport 20 passages Tous modes ABC d'une valeur totale de (494 \$). Cette dernière se tiendra le 22 octobre 2026 de 18h30 à 20h30 au Centre culturel et communautaire au 120 Boulevard du Séminaire, Sainte-Thérèse, QC J7E 1Z2. Le tirage au sort se fera le 22 octobre 2026 à la fin de la rencontre et avant la période allouée aux kiosques d'information.

Quatre (4) participants qui se présenteront physiquement à la rencontre publique du 22 octobre 2026 se verront offrir un (1) des quatre (4) prix ci-haut détaillés en fournissant leurs coordonnées, sous réserve des conditions d'admissibilité prévues à l'article 2. Les inscriptions se font à l'entrée du Centre culturel et communautaire de Sainte-Thérèse auprès de l'équipe d'accueil exo, avant d'accéder à la salle du conseil où sera tenue la rencontre publique.

Aucun achat n'est requis pour participer à ce tirage.

2. Conditions d'admissibilité

- Les participants doivent être présents physiquement dans le lieu où se déroulera la rencontre publique, et accepter les règles du tirage et avoir fourni leurs coordonnées dans le formulaire prévu à cet effet;
- Seules les personnes ayant assistées à l'ensemble de la rencontre publique d'exo en présentiel sont éligibles au tirage.
- Une seule inscription par personne au tirage sera acceptée;
- Les participants doivent avoir 14 ans et plus. Les mineurs doivent être représentés par leur parent ou tuteur;
- Les participants doivent résider au Québec;

Les administrateurs, dirigeants et employés d'exo, ses partenaires, fournisseurs et autres représentants, ainsi que les membres de leur famille habitant sous le même toit, ne peuvent toutefois pas participer au présent tirage.

En remplissant le formulaire de participation et en fournissant ses coordonnées, les participants (ou leur représentant légal) consentent à ce que leurs renseignements personnels fournis pour l'inscription au



RÈGLEMENTS

concours soient utilisés pour les fins des tirages et pour les contacter dans la mesure nécessaire en lien avec ceux-ci.

3. Description des prix

Les quatre (4) participants tirés au sort se verront chacun attribuer, un (1) parmi les quatre (4) titres de transport 20 passages Tous modes ABC. La valeur du titre de transport 20 passages Tous modes ABC remis à chaque gagnant est de 123,5\$

4. Désignation des gagnants et attribution des prix

Il y aura un (1) tirage le 22 octobre 2026 à la fin de la rencontre, parmi toutes les participations admissibles.

Dans le cas où une personne ayant été tirée au sort aurait quitté la rencontre avant la fin et ne soit pas présente pour récupérer son prix suivant le tirage, exo procédera à un autre tirage jusqu'à ce que l'ensemble des prix ait été remis.

5. Acceptation des prix

Les prix ne sont ni échangeables, ni transférables, ni monnayables. Les prix doivent être acceptés tel quel, et ne pourront être transférés à une tierce personne, substitués à un autre prix ou échangés en totalité ou en partie.

Le refus ou défaut d'accepter ou réclamer un prix libère le Réseau de toute obligation reliée audit prix.

6. Modification

Dans la mesure permise par la loi, exo se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours, en tout ou en partie, dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours comme prévu dans le présent règlement. Dans tous les cas, exo ainsi que ses employés, agents, représentants et mandataires ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que ceux indiqués dans le présent règlement ou d'attribuer des prix autrement que conformément au présent règlement.



RÈGLEMENTS

7. Exonération de responsabilité

Exo, ses employés, agents et représentants ne peuvent être tenus responsables des défauts d'Internet ou du site web, des problèmes ou des dérèglements techniques d'un réseau ou d'une ligne téléphonique ou de systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'adresses, matériel ou logiciels de la non-transmission ou non-réception d'un message électronique, de tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel, des problèmes techniques ou d'une congestion du trafic sur Internet ou sur un site web ou d'une combinaison de ceux-ci, y compris les dommages causés à l'ordinateur d'un participant ou à l'ordinateur de toute autre personne utilisé pour participer au concours, pour recevoir tout matériel au sujet du concours ou pour accepter un prix.

8. Communications

Pour plus de détails sur l'attribution des prix, vous pouvez communiquer avec exo.

Exo vous souhaite bonne chance !